

NOTE

À l'attention de MM. Antier, Duchateau
FFB
7/9 rue La Pérouse
75016 Paris

Dossier suivi par :
Sabine BESSIERE
Tél. : 01 41 17 54 60
Fax : 01 41 17 39 88
Mél : [DG75-F240 @insee.fr](mailto:DG75-F240@insee.fr)

Paris, le 21 février 2008
N° 534/DG75-F240 /

Objet : Compte-rendu de la réunion du 17/01/2008 avec la Fédération Française du Bâtiment sur la rénovation de l'Indice du Coût Horaire du Travail - Tous Salariés (ICHT-TS)

L'Insee, qui produit l'Indice du Coût Horaire du Travail-Tous Salariés (ICHT-TS), doit pour diverses raisons arrêter la production de cet indice à la fin de l'année 2008 et le remplacer par un indice nouveau. L'ICHT-TS est souvent utilisé par les entreprises dans les clauses d'indexation des marchés. Dans quelle mesure cet indice est-il utilisé - ou son successeur est-il susceptible de l'être - dans le secteur du bâtiment ? Quels sont pour la FFB les avantages / inconvénients des deux alternatives de remplacement proposées par l'Insee ? C'est sur la base d'une note de l'Insee présentant le problème que la réunion débute.

La FFB utilise pour les révisions de prix les index BT, qui sont calculés conjointement avec le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Les index BT, suivant leur spécialité, sont composés de six éléments de coûts (salaires et charges / matériaux / matériel / transport / énergie / frais divers), dont le niveau et la pondération varient.

Parmi ces six éléments de coûts, seul le transport fait appel à l'ICHT-TS. L'évolution du coût des transports routiers est en effet suivie à l'aide d'un indice élaboré par la sous-direction du bâtiment, des travaux publics et des secteurs professionnels. En concertation avec les représentants des professionnels du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, à partir d'une formule paramétrique, dont l'une des composantes est l'ICHT-TS du secteur des services rendus principalement aux entreprises. L'utilisation de l'indice est donc relativement marginale, le poste « transport » ne représentant que 3% dans l'index BT général, et l'indice n'intervenant lui-même qu'à hauteur de 40% dans la composante « transport ».

Les salaires sont, quant à eux, représentés par l'indice général des salaires des industries du B.T.P. établi à partir de l'enquête mensuelle menée à cet effet par la Fédération Française du Bâtiment.

Certaines entreprises adhérentes à la FFB peuvent également utiliser les ICHT-TS dans le secteur des IME et des services aux entreprises comme une des composantes de leurs formules paramétriques de révisions de prix.

A priori sur la question du choix entre les deux solutions, indice de prix du travail (comme l'ancien ICHT-TS) ou indice de coût du travail (comme l'ICT que produit l'Insee depuis 2005), la FFB préférerait l'ICT lissé dans la mesure où il intègre les heures supplémentaires et représente mieux l'évolution du coût réel du travail, mais elle n'est pas non plus défavorable à l'autre alternative, cet indice étant de toute façon peu utilisé dans ce secteur.

Pour le basculement d'un indice à son successeur, l'Insee précise que les indices nouveaux seront rétopolés sur plusieurs années pour permettre de faire des raccords entre ancien et nouvel indice. Cette solution ne pose pas de difficultés à la FFB.

Sur la question de la périodicité, la solution proposée est un indicateur mensuel diffusé trimestriellement (situation actuelle pour l'ICT du textile, l'ICT de l'habillement et celui des services aux entreprises). Pour M. Antier, ce délai semble acceptable pour le dernier mois du trimestre mais paraît long pour les premier et deuxième mois de chaque trimestre. Néanmoins, l'utilisation de l'ICT-TS par la FFB étant relativement marginale, la question de la périodicité est plutôt secondaire.

Enfin, pour ce qui est de l'information à faire auprès des utilisateurs, la FFB est tout à fait disposée à rediffuser cette information via son réseau si l'Insee lui fait parvenir à l'automne 2008 une note présentant les changements à intervenir au printemps 2009.

Le Chef de la Division "Salaires et revenus d'activité"

Signé : Michel AMAR

